



Année scolaire 2023-2024

LYCEE FRANÇAIS MONTAIGNE
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ÉCOLE N°1

Ordre du jour :

1. Installation du Conseil d'école : composition et attributions
2. Bilan Rentrée 2023
 - Structure et effectifs
 - RH et recrutement
 - Travaux et perspectives 2024
3. Homologation 2023-2028
4. Formation 2023-2024
5. Perspectives pédagogiques et éducatives 2023-2024 : poursuite de la mise en œuvre du projet d'établissement
 - Accompagnement de l'élève : EBEP et remédiation
 - Évaluation de l'élève
 - Politique linguistique
 - Rythme de l'enfant et journée continue
 - Périscolaire
 - Climat scolaire
6. Projets : AEF, ZAC et établissement
7. Questions diverses

La séance est ouverte à 17h30.

1. Installation du Conseil d'école : composition et attributions

Le Conseil d'école constitue, avec le Conseil d'établissement, une des deux instances fondamentales d'un lycée français de l'étranger. Sa composition et ses attributions sont régies par la circulaire de l'AEFE n°0732 du 21/06/2022 relative à l'organisation et au fonctionnement des instances des établissements d'enseignement français à l'étranger relevant de l'AEFE. Cette circulaire reprend les éléments du Code de l'éducation nationale française.

Les membres siégeant au Conseil d'école se répartissent entre membres de droit avec *droit de vote* (directeur.trice d'école, représentants des parents d'élèves et des enseignants) et avec *voix consultative* (en particulier chef.fe d'établissement et DAF). La Proviseure assurant l'intérim de la direction d'école, elle annonce sa décision de ne pas participer au vote.

La Proviseure rappelle que l'action du Conseil d'école s'inscrit à la fois dans la *continuité* et dans le *changement* ; son rôle est important dans la mesure où l'école est un lieu de *coéducation*, il est le point de rencontre entre les représentants des parents et des enseignants.

Vote du Règlement Intérieur du Lycée Français Montaigne (LFM), voté au Conseil d'établissement du 17 février 2020 :

Ce document de dix pages est celui que les parents d'élèves signent à l'inscription de leur enfant dans l'établissement. La proviseure note qu'il sera à amender afin de corriger les nombreuses coquilles et de le reformuler pour le rendre accessible aux élèves à partir du collège.

La lecture du Préambule est l'occasion de rappeler les rôles et responsabilités respectifs de la Direction, du Conseil d'école (domaine pédagogique et éducatif) et du Comité de gestion de l'APE (Association des Parents d'Élèves), qui assure la gestion matérielle et financière.

Le vote se déroule à main levée.

Nombre de votants (membres présents – pas de procuration) : 20

Nombre de voix contre : 0

Nombre de voix pour : 20

Nombre d'abstentions : 0

→ Le Règlement Intérieur est adopté à l'unanimité des votants par le Conseil d'école pour l'année scolaire 2023-2024.

2. Bilan de la rentrée 2023

• Structures et effectifs

Sur l'ensemble du primaire : 422 élèves, dont 165 en maternelle et 257 en élémentaire.

Il est à noter l'effectif important dans le niveau Petite Section (52). Du CP au CM2, l'effectif moyen est 23/24 par classe.

De manière générale, le LFM a augmenté de 11% ses effectifs en deux ans (surtout en stoppant l'érosion au lycée, en Seconde, Première et Terminale), contre une augmentation de 1% des effectifs seulement dans les lycées français dans l'ensemble de l'Afrique en 2022-2023. L'objectif posé par le Président Macron en 2018 de doubler les effectifs dans les établissements français de l'étranger d'ici 2030 apparaît réalisable dans notre établissement, avec l'année 2026, identifiée comme année déterminante.

Madame la Provisoire souligne que cette augmentation des effectifs repose sur l'attention portée à *la qualité de l'accueil, la qualité de l'enseignement et la qualité de l'accompagnement*.

En ce qui concerne la **répartition par nationalités** : 35% des élèves de primaire ont la nationalité française ; 45%, la nationalité tchadienne et 20% relèvent d'autres nationalités. Ces éléments illustrent la diversité culturelle de l'établissement.

Au primaire, il y a **plus de garçons (55%) que de filles (45%)**, ce qui peut impacter le climat scolaire quand certains garçons ont une vision très physique de leur comportement.

• RH et recrutement

Le personnel de l'école primaire compte 19 enseignants, dont 6 professeurs des écoles titulaires détachés (il est à noter que les 6 postes sont pourvus, ce qui n'était pas le cas les années précédentes – malgré le déficit de recrutement plus largement en Afrique) et 5 enseignants débutants, ainsi que 7 assistantes de maternelle et 3 intervenants d'anglais. Le LFM a la chance de disposer d'un vivier de remplaçants et d'une EMFE (Enseignante Maître Formatrice en Établissement). 7 nouveaux personnels ont été recrutés cette année, ce qui assure un renouvellement de l'équipe.

• Travaux et perspectives 2024

Le montant de la **commande annuelle de fournitures, de matériel et d'équipements scolaires** s'élève à un peu moins de 50 millions de francs CFA (soit environ 73 000 €). Les fournitures scolaires et administratives du premier degré représentent environ 35% de la somme totale (41% pour le second degré, rééquilibrage par rapport à l'année scolaire précédente). La réalisation d'un inventaire a permis de recenser l'ensemble des ressources et de réduire les coûts.

L'administration se fournit principalement localement en matière de fournitures de bureau.

Le CDI du secondaire a été priorisé cette année (7,43%), afin d'aménager, d'équiper et de fournir en ouvrages le nouvel espace.

Les **travaux réalisés à l'école primaire** sont conséquents en 2023 :

- Le nouveau bâtiment dit R+1 sur pilotis (construit en 55 jours),
- Le pavage des cours et la rénovation de la salle de motricité de maternelle.
- Le nouveau bâtiment (préau, 4 salles) représente à lui seul un investissement de plus de 244 millions de francs CFA.

Pour les travaux sur 2024 (budget 2024), il est envisagé l'amélioration et la rénovation de l'existant : rénovation de 8 salles de classe, audit du parc informatique et renouvellement ... Tous ces travaux doivent répondre à des normes strictes en matière de **sécurité des personnes et des biens** dans un pays exposé aux aléas géopolitiques et climatiques, et dans un établissement dit de catégorie 2 (c'est-à-dire accueillant entre 700 et 800 personnes).

Point sur la sécurité :

Les protocoles de sécurité incluent deux exercices d'évacuation incendie par an et deux exercices pour répondre aux risques majeurs (technologiques/chimiques/climatiques et attentat/intrusion). Ces protocoles sont inscrits au PPMS (Plan de Prévention et de Mise en Sûreté) : ce document, élaboré en concertation avec le poste diplomatique, les forces de sécurité de l'Ambassade de France, les forces françaises du Sahel et les pompiers militaires, est validé par l'AEFE. En cas de crise, la cellule de crise de l'AEFE et du Ministère des Affaires étrangères sont en lien permanent avec la cheffe d'établissement.

En réponse aux questions posées par les représentants des enseignants et des parents, la proviseure indique que les **problèmes de sécurité aux abords de l'école** primaire lors des APC du mercredi matin sont résolus (seuls les élèves inscrits en APC se présentent à 7h30).

En ce qui concerne **l'équipement des classes de maternelle** en matériel éducatif, celui-ci a fait l'objet d'un inventaire et est renouvelé et enrichi lors des commandes annuelles. Les jeux éducatifs sont utilisés lors des séances d'apprentissage, ils ne sont pas à la libre disposition des élèves, c'est pourquoi les parents ne les voient pas. La cour de maternelle est petite quoiqu'adaptée au nombre d'élèves ; le constat est que les enfants courent beaucoup, ce qui nécessite de libérer l'espace, il ne serait dès lors pas judicieux d'ajouter des structures de jeux.

En ce qui concerne **les toilettes des maternelles**, des travaux de plomberie ont été effectués pendant les congés de Toussaint : les portes sont dorénavant fermées à clé en dehors des horaires scolaires et des portes battantes ont été installées à l'intérieur.

Madame la Provisure indique que l'idéal serait de pouvoir un jour construire une nouvelle école maternelle sur un nouveau terrain.

Le stationnement à l'extérieur de l'établissement est dangereux (absence de trottoirs notamment). Un modèle de « dépose minute » permettrait une circulation fluide plutôt qu'un stationnement anarchique des véhicules. La provisure annonce une réunion prochaine à ce sujet à l'Ambassade de France avec le responsable de la sécurité routière du Tchad. Le manque fréquent de papier toilette, de savon, l'absence de douchette dans les **toilettes de l'école primaire** sont des sujets de préoccupation pour les parents d'élèves.

3. Homologation

Suite à la mission de suivi d'homologation, et sur la base du dossier de présentation de l'établissement, la Commission Interministérielle d'Homologation a émis un **avis favorable à l'homologation du Lycée Français Montaigne, pour le premier et le second degrés, pour la période de 2023 à 2028.**

La provisure rappelle les **critères de l'homologation**, en particulier les principes, programmes et valeurs du système éducatif français, parmi lesquels la laïcité, contextualisée et intelligente, adaptée à l'environnement culturel qui accueille l'établissement.

Parmi les **atouts**, les inspecteurs ont souligné la coopération au sein de la communauté éducative ; parmi les **points de vigilance**, la nécessité de mettre en place des parcours éducatifs ; les **recommandations** portent notamment sur la poursuite de la politique de travaux pour répondre aux besoins des élèves.

Le retour sur la politique générale de l'établissement est donc positif ; néanmoins, il est nécessaire de poursuivre en s'inscrivant dans une *démarche d'amélioration continue*.

4. Formation 2023-2024

Il existe deux types de formation des enseignants :

- La **formation des enseignants à professionnaliser** (enseignants débutant dans le métier et/ou dans le système scolaire français) : 2 enseignants dit 'PàP1' (c'est-à-dire « Personnels à Professionnaliser 1^{ère} année »), 3 enseignants 'PàP2' (2^{ème} année). Ceux-ci bénéficient de 130 heures de formation par année : formation en ligne (M@gistère) et 3 sessions de stages en présentiel à l'Institut Régional de Formation situé à Lomé. Les 2 enseignants 'PàP3' (3^{ème} année) peuvent suivre des formations en distanciel ciblées, « à la carte », en fonction de leurs besoins.
- La **formation continue des enseignants**, sous la forme de stages en distanciel et de stages en présentiel, et d'animations pédagogiques internes (18 heures par an), en réponse aux besoins exprimés et en lien avec les résultats aux évaluations nationales.

Les enseignants en formation sont remplacés grâce au vivier de 4 remplaçants. Un « tuilage » est prévu avec l'enseignant pour préparer le remplacement.

5. Perspectives pédagogiques et éducatives 2023-2024 : poursuite de la mise en œuvre du projet d'établissement

• Accompagnement de l'élève : EBEP et remédiation

Le Lycée Français Montaigne dispose de deux enseignants référents EBEP (Élèves à Besoins Éducatifs Particuliers) : Mme Baghdadi (pour le premier degré) et Mme Thiam (pour le second degré). La **prise en charge des EBEP** est un processus en plusieurs étapes :

- ⇒ L'identification et le signalement par les équipes enseignantes (observation en début d'année scolaire, résultats aux évaluations nationales/tests de positionnement) ;
- ⇒ La mise en place de dispositifs en concertation avec la famille, notamment le PPRE (Plan Personnalisé de Réussite Éducative), ciblé sur une compétence particulière et d'une durée relativement courte (une période au maximum) ; le PAP, pour répondre à des difficultés engendrées par un trouble des apprentissages, qui en France est avéré par une MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Dans le cas d'un trouble des apprentissages suspecté, l'absence de spécialistes à N'Djamena (orthophoniste, psychologue, psychomotricien...) empêche généralement la pose d'un diagnostic ; néanmoins, une réunion de l'équipe éducative (directeur.trice d'école, formatrice, enseignant.e, parent, éventuellement infirmière) permet d'explicitier les difficultés et de proposer les modalités de l'adaptation scolaire.
- ⇒ L'élève peut parallèlement être convoqué en APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) – mais pas nécessairement.

Tous les dispositifs sont évolutifs.

• Évaluation de l'élève

Il existe deux types d'évaluations normalisées des élèves :

- ⇒ Les **évaluations nationales** de l'Éducation nationale française en CP, CE1 et CM1, qui ont été passées entre le 19 et le 23 septembre 2023 ;
- ⇒ Les **évaluations de zone** (ou tests de positionnement) de CM2, élaborées par les formateurs de la Zone Afrique Centrale (ZAC).

Les résultats sont analysés en équipe et communiqués aux familles, soit lors de rendez-vous individuels avec les parents, à la demande de ceux-ci ou de l'enseignant, dès la correction des évaluations, soit lors de la remise du bulletin du premier trimestre (ce qui permet de mesurer les progrès).

La formatrice présente les résultats des évaluations nationales de CP, CE1 et CM1 en français et en mathématiques. Les pourcentages de réussite des élèves de l'établissement sont **comparés à ceux des autres établissements de la ZAC** : de manière générale, ils sont **légèrement inférieurs**, sauf en mathématiques CP.

En CP, on note une progression sur tous les items de français et de mathématiques par rapport à 2022, en particulier sur la reconnaissance des lettres. Les axes d'amélioration sont la phonologie et la compréhension de mots et de textes lus par l'adulte, ainsi que la résolution de problèmes.

En CE1, on note une légère progression en compréhension de l'écrit. Les axes d'amélioration sont la lecture à voix haute et l'encodage de syllabes, de mots, de phrases, la résolution de problèmes et le calcul en ligne.

En CM1, les axes d'amélioration sont en français : la lecture à voix haute, le lexique et les marques d'accord au sein du groupe nominal ; en mathématiques : la résolution de problèmes et la mémorisation des faits numériques.

- Politique linguistique

3 enseignants d'anglais

Cycle 1 : PS 1h + 30 min en ateliers / MS 1h + 30 min en ateliers / GS 1h30 + 30 min en ateliers

Cycle 2/3 : 3h/semaine (dont 1h30 d'enseignement de la langue anglais et 1h30 d'EMILE = Enseignement d'une Matière Intégrée dans une Langue Étrangère).

- Rythme de l'enfant et journée continue

Lors du dernier conseil d'école de l'année scolaire dernière, les enseignants ont regretté l'absence de concertation de la part de la direction du primaire. La Proviseure souhaite dès lors la constitution d'un groupe de travail sur le **projet de mise en place de la « journée continue »**, c'est-à-dire 4 heures de classe le matin et 2 heures de classe l'après-midi, avec une pause méridienne d'une heure 30 minutes, y compris le vendredi, le mercredi étant consacré aux APC et aux activités périscolaires. Ce groupe de travail prendra en compte les différents paramètres : le calendrier scolaire, l'espace et le temps, les ressources humaines, le repas.

En ce qui concerne la restauration, des négociations ont été engagées avec des prestataires.

Les parents d'élèves seront invités à se prononcer par un questionnaire au sujet de l'organisation du temps scolaire (mercredi matin et/ou vendredi après-midi). Il serait souhaitable que la journée continue puisse être expérimentée en avril-mai 2024 pour une mise en place effective à la rentrée 2024.

- Périscolaire

Les **activités périscolaires** concernent 27 % des élèves en moyenne, majoritairement en cycle 2. Les activités proposées au premier trimestre sont : l'aide aux devoirs, le soutien en français, l'atelier arabe et l'atelier anglais. Les créneaux proposés sont le lundi et le mercredi de 14h00 à 15h00 et de 15h00 à 16h00. L'atelier anglais et le soutien en français sont les activités les plus prisées par les élèves.

Le Conseil des élèves de l'école élémentaire a exprimé des demandes d'activités périscolaires sportives et culturelles, qui seront remises en place dès janvier 2024.

En réflexion : « l'école ouverte » la première semaine des vacances de février.

- Climat scolaire

La qualité du climat scolaire est une priorité de l'AEFE : « *L'école doit être un lieu de bien-être pour les enfants et les adolescents. Chaque élève doit se sentir accueilli, encouragé dans ses efforts et ses réussites et préservé des discours dévalorisants, de toute forme de discrimination et de violence et du fléau du harcèlement.* ». Le climat scolaire se mesure à plusieurs paramètres : la stratégie d'équipe, la justice scolaire, la pédagogie et la coopération, la prévention des violences et du harcèlement, la coéducation, les pratiques partenariales, la qualité de vie à l'école. Un projet d'école américaine est en préparation, ce qui doit conduire le Lycée Français Montaigne à se positionner clairement sur cette problématique.

6. Projets : AEFE, ZAC et établissement

Présentation des projets pédagogiques par les enseignants

Concours Kamishibaï plurilingue	Class 'échec
Journal plurilingue "Polyglottes"	Semaine des sciences
Cogito Ergo Slam	Journée de lutte contre le harcèlement
Marathon de l'orthographe	Journée du professeur de français
Semaine des mathématiques	Journée de la laïcité
Olympiades	

- Comité festif

Le bilan de la kermesse de l'année scolaire dernière a montré le faible investissement des familles. Un Comité festif incluant des parents d'élèves et des personnels a été constitué pour organiser des événements conjointement avec la direction. Trois temps forts ont été définis : « Noël et Compagnie » (un spectacle de marionnettes pour les élèves de maternelle), « Carnaval » (journée costumée de la Petite Section à la Terminale), « Fin d'année ».

7. Questions diverses

Pas de questions diverses.

La séance est levée à 20h30.